

AR EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

016-211602362-20181010-D_2018_9_2-DE
Reçu le 24/10/2018

DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME

8, place du champ de foire

16440-MOUTHIER-SUR-BOËME

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2018_9_2

L'an deux mille dix huit , le mercredi 10 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 03 Octobre 2018

Présents : 17

Présents : Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame RELET Graziella, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur FOUCHÉ Joël, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur SUSSET Bernard

Votants : 17

**Objet : Création d'un budget
annexe en M14 « Logements
locatifs »**

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame AUDUREAU-GROSS Peggy, Madame BERTIN Nathalie, Madame GROLLEAU Rachel, Madame SOULET Sandrine, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur NEBOUT Joël

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin d'identifier budgétairement les opérations afférentes aux logements locatifs de la commune, la création d'un budget annexe au budget principal est souhaitable, à compter du 1^{er} janvier 2019. Les opérations correspondantes seront ainsi décrites selon l'instruction budgétaire et comptable M14 développée en vigueur et ce budget sera non assujéti à la TVA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs, modifiée par arrêté du 29 décembre 2008.

Vu l'article 261 D du Code Général des Impôts.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **ADOpte** la création d'un Budget Annexe « Logements locatifs » selon les instructions budgétaires et le plan comptable M14, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- **APPROUVE** le transfert des soldes comptables, des biens immobilisés, des emprunts et des subventions du Budget Principal ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la création de ce budget annexe et mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à cette création ;
- **CHARGE** le Comptable Public d'exécuter cette décision.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 10/10/2018, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 24 OCT. 2018

Le Maire

Michel CARTERET

